

Aux enseignant.es des établissements scolaires

Informations aux enseignant·e·s sur les cours ES

Mesdames, Messieurs,

Nous interviendrons prochainement dans les classes de votre établissement, pour le bon déroulement de nos interventions, nous vous remercions d'avance de prévoir une salle équipée d'un beamer et d'un tableau à partir de la 6H.

Ci-dessous, vous trouverez quelques renseignements utiles :

Durée des cours

- **2H** 2 passages de 1,25 périodes (2 heures)
- **4H** 2 périodes
- **6H** 3 périodes
- **8H** 4 périodes
- **9CO** 2 périodes
- **10CO** 3 périodes
- **11^e année** 4 périodes (programme As de cœur)
- **Post-obligatoire** 2 périodes par cursus

Soirée d'information pour les parents d'élèves des classes 2H-4H et 6H-8H

- Plusieurs soirées d'informations pour les parents d'élèves ont lieu en septembre et début octobre. L'invitation est transmise par votre école et la participation des enseignant·e·s est vivement encouragée. C'est l'occasion pour les enseignant·e·s d'être informé·e·s sur le contenu des interventions et d'entendre les interrogations des parents présents.

Communication

- Vous pourrez trouver plus d'information sur le contenu de nos interventions sur notre flyer et notre site internet : www.sipe-vs.ch/fr/education-sante-sexuelle-43.html
- Toute information concernant des élèves à besoin particulier et les situations particulières sont utiles à nos interventions, nous vous remercions de nous les communiquer.
- En tant que professionnel·e·s de l'école, vous pouvez contacter le service d'éducation sexuelle du SIPE
 - par courriel à l'adresse education@sipe-vs.ch
 - par téléphone au 024 471 00 13

PENDANT les interventions dans les établissements scolaires

- Il est indispensable qu'un·e enseignant·e soit présent·e pour accueillir l'intervenant·e en classe et reste à disposition si nécessaire.
- Dans le domaine de la sexualité, la présence dans la classe d'une personne extérieure à l'école, spécialement formée à ce métier, crée un climat particulièrement favorable. Pour les cours, la présence de l'enseignant·e est souhaitée en 2H, 4H et 6H. A partir de la 8H, l'intervenant·e travaille seul·e avec les élèves. Ensuite, libre aux élèves et aux adultes de poursuivre la discussion.
- Intervention 8H
 - Début avec tous les élèves. Ensuite classe séparée par groupe garçons/filles. Pendant que l'intervenant·e travaille avec un groupe, l'enseignant·e prend en charge l'autre groupe.

APRES les interventions dans les établissements scolaires

- Les intervenant·e·s restent à disposition des enseignant·e·s pour les éventuelles demandes liées à leurs interventions.

Nous nous réjouissons d'intervenir prochainement auprès des élèves de votre établissement et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Fédération Valaisanne des Centres SIPE
Secrétariat central de l'éducation